

SAS SOULANGES ENERGIES

105 rue La Fayette – 75010 Paris

A l'attention de Monsieur Le Préfet

Préfecture de la Marne

1 rue de Jessaint

51036 Châlons-en-Champagne

Paris, le 14 novembre 2025

Objet : Document établissant la conformité du projet de parc éolien de Soulanges aux règles d'urbanisme en vigueur

La société **Soulanges Energies SAS** a prévu d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Soulanges, dans le département de la Marne (51). Une telle activité relève notamment de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de la procédure d'Autorisation Environnementale.

Vu l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement relatif aux pièces et éléments composant le dossier de demande d'autorisation environnementale pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation rédigé comme suit :

« I. Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : 12° Pour les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent [...] a) Un document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme [...] » ;

Vu la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et la rubrique n°2980-1 applicable aux installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât à une hauteur supérieure ou égale à 50m ;

Considérant que la société **Soulanges Energies SAS** a prévu de déposer une demande d'Autorisation Environnementale pour un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Soulanges dans le département de la Marne ;

1. Conformité du projet à la carte communale de la commune de Soulanges

La commune de Soulanges dispose d'une carte communale. ;

SAS SOULANGES ENERGIES

105 rue La Fayette – 75010 Paris

Pour les territoires dotés d'un tel document, l'article L.161-4 du Code de l'urbanisme dispose : « *La carte communale délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :*

2° Des constructions et installations nécessaires :

a) A des équipements collectifs ; [...] »

En dehors des secteurs où les constructions sont autorisées, il est donc possible de construire des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs. Or, de jurisprudence constante, les parcs éoliens sont considérés comme des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs (voir en ce sens : CE, 13 juillet, 2012, n° 343306).

Le parc éolien de Soulanges est situé dans un secteur inconstructible de Soulanges et est implanté à plus de 500 m des zones actuellement urbanisées de la commune de Soulanges.

Compte tenu de son implantation et de l'étude d'impact environnemental présentée, le projet éolien ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages et est compatible avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière ;

Dès lors, le projet éolien de Soulanges est conforme à la carte communale en vigueur sur Soulanges.

Il résulte de ce qui précède que le projet éolien de la Soulanges est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur, en vue du dépôt d'une demande d'autorisation environnementale.

Martina DABO

*Présidente de BayWa r.e. France,
elle-même Présidente de Soulanges Energies*



SLA_2R_Attestation conforme urbanisme

Final Audit Report

2025-11-14

Created:	2025-11-14
By:	Salaheddine Chouifi (Salaheddine.Chouifi@baywa-re.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAITA5xALJQyp5y7nLVskNZy6559OVuzZZ

"SLA_2R_Attestation conforme urbanisme" History

 Document created by Salaheddine Chouifi (Salaheddine.Chouifi@baywa-re.fr)

2025-11-14 - 4:45:29 PM GMT- IP address: 213.41.14.162

 Document emailed to Martina Dabo (Martina.Dabo@baywa-re.fr) for signature

2025-11-14 - 4:46:55 PM GMT

 Email viewed by Martina Dabo (Martina.Dabo@baywa-re.fr)

2025-11-14 - 4:47:42 PM GMT- IP address: 188.103.207.124

 Document e-signed by Martina Dabo (Martina.Dabo@baywa-re.fr)

Signature Date: 2025-11-14 - 4:47:59 PM GMT - Time Source: server- IP address: 188.103.207.124

 Agreement completed.

2025-11-14 - 4:47:59 PM GMT